

3. Sport – Ludisports – Conventions avec les prestataires et partenaires – Signature – Autorisation.

Délibération B 2023-09-04-099

Rapport

Rapporteur	M. LEMETAIS
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	16
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	21

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale, qui rappelle que le Bureau Communautaire, lors de sa session du 27 juin dernier, a autorisé la signature de prestation de service avec plusieurs auto-entrepreneurs qualifiés, tout en précisant que les services de la Communauté de communes poursuivaient leur prospection auprès des clubs sportifs locaux pour compléter les besoins du planning général 2023-2024.

Depuis, plusieurs associations sportives locales ont confirmé la disponibilité de leurs éducateurs sportifs pour animer les séances Ludisports selon les tarifs suivants :

	Groupement Employeurs Rouen Nord Brayon Tennis de Table	Montville Hand Ball	Football Club de Tôtes
	Associations		
Descriptif de la prestation	Mise à disposition d'un éducateur sportif diplômé pour animer les séances Ludisports 76 selon le planning établi par les services d'ICV.		
Coût intervenant (horaire toutes charges comprises)	40,00 €	53,00 €	45,00 €
Frais de déplacement par séance	0,30 € / km	0 €	0 €

Vu :

- l'article L5214-16 Code général des collectivités territoriales ;
- l'arrêté préfectoral du 08 mars 2019 portant sur la modification des statuts de la CCICV.

- la délibération n°2020-09-14-053 du Conseil Communautaire en date du 14 septembre 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant dument habilité à :

- signer les conventions de prestation de service avec les associations sportives et organismes suivants :
 - Hand Ball Montville,
 - Groupement d'employeurs Rouen Nord Brayon Tennis de Table,
 - Football club de Têtes,
- signer les conventions de prestation de service avec les associations sportives et organismes répondant aux critères de professionnalisation requises et selon les tarifs horaires compris entre 40,00 € et 53,00 € toutes taxes comprises ;
- inscrire les dépenses au compte 6218 du BP 2023 du service Ludisports.

Nombre de votants	21
Votes pour	21
Votes contre	0
Abstention	0

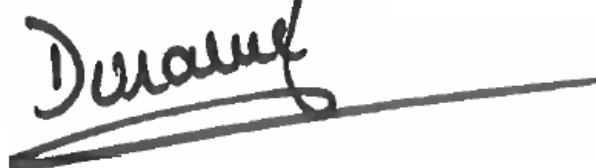
Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le Secrétaire de séance



Delphine DURAMÉ